

## DEMANDE DE SOUSCRIPTION ISAAF BILA HOUDOUD

Options		Prime annuelle dirhams
OPTION I : Souscripteur assuré		
OPTION II : Souscripteur assuré + conjoint ou un enfants de moins de 25 ans		
OPTION III : Souscripteur assuré + conjoint + 1 enfant de moins de 25 ans ou Souscripteur + 2 enfants de moins de 25 ans		
OPTION IV : Souscripteur assuré + conjoint + 3 enfants de moins de 25 ans ou Souscripteur + 3 enfants de moins de 25 ans		
OPTION V: Forfait Familial, Souscripteur assuré + conjoint + enfants de moins de 25 ans		
AUTRES PERSONNES ASSUREES		
<b>TOTAL ANNUEL</b>		
<b>TOTAL A LA SOUSCRIPTION</b>		

En cas de souscription en cours d'exercice, la prime à appliquer par rapport à la prime annuelle est de : 1er trimestre 100% - 2ème trimestre 75% - 3ème trimestre 75% - 4ème trimestre 25%

N° Contrat  Intermédiaire : ATTLJARIWafa BANK adresse : 2, Boulevard Moulay Youssef, 20.000 CASABLANCA

Banque  Agence  N° compte  Mat. Plac.

SOUSCRIPTEUR			
NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	..... / ..... / .....
ADRESSE			
TELEPHONE		PAYS	

AUTRES CONTRATS D'ASSURANCES COUVRANT LE MEME					
Compagnie		Contrat n°		Compagnie	
Compagnie		Contrat n°		Compagnie	

CONJOINT(S)	
NOM ET	DATE DE
NOM ET	DATE DE

ENFANTS	
NOM ET	DATE DE
NOM ET	DATE DE
NOM ET	DATE DE
NOM ET	DATE DE

AUTRES PERSONNES	
NOM ET	DATE DE
NOM ET	DATE DE
NOM ET	DATE DE

**LE SOUSCRIPTEUR ASSURE CERTIFIE L'EXACTITUDE ET LA SINCERITE DES DECLARATIONS CI-DESSUS ET S'ENGAGE A REGLER LA PRIME SAUF REVOCATION EXPRESSE DE SA PART QUI DEVRA INTERVENIR AU PLUS TARD 60 JOURS AVANT LE PREMIER JANVIER.**

**LE RENOUELEMENT S'EFFECTUE PAR TACITE RECONDUCTION AU PREMIER JANVIER DE CHAQUE ANNEE.**

**LE SOUSCRIPTEUR ASSURE REGLE LA PRIME PAR PRELEVEMENT BANCAIRE SUR LE COMPTE MENTIONNE CI-DESSUS A LA SOUSCRIPTION ET A CHAQUE RENOUELEMENT ANNUEL.**

**LE SOUSCRIPTEUR ASSURE DECLARE SUR L'HONNEUR QUE LUI-MEME ET LES MEMBRES DE SA FAMILLE CI-DESSUS DECLARES NE SOUFFRENT D'AUCUNE INFIRMITÉ OU MALADIE GRAVE. IL DECLARE AVOIR RECU, CONJOINTEMENT AUX CONDITIONS PARTICULIERES, LES CONDITIONS GENERALES DU PRESENT CONTRAT, AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE SES DISPOSITIONS ET LES ACCEPTE SANS RESERVE NOTAMMENT LA CLAUSE D'ARBITRAGE.**

Cette demande prend effet 24 heures après la date de souscription.

DATE 31/12/.....

Signature du **Souscripteur assuré**  
Précédée de la mention LU ET  
APPROUVE

**ISAAF MONDIAL ASSISTANCE, siège social : Lot de la CIVIM n° 131-Q.I. Route de l'aéroport**  
Entreprise régie par la loi N° 17-99 portant Code des Assurances au capital 50.000.000 de dirhams  
S.A. RC Casablanca N° 40225 - IF: 1030998-CNSS 1038662 N° de T.V.A. 806334 - N° de patente 36.100217